



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## développement

Question écrite n° 14800

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la pérennisation de la forêt et l'optimisation de la récolte de bois. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

Avec 285 000 emplois directs et 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires, les filières bois constituent des acteurs majeurs de l'économie française, elles participent au dynamisme et au développement de nos territoires. En cours de structuration, les filières bois font face à de multiples défis. Porteurs de contraintes comme d'opportunités, ces défis rendent nécessaires l'adaptation permanente des filières et la mise en oeuvre de leviers d'action publics et privés efficaces, afin de favoriser durablement leur compétitivité internationale. Il s'agit notamment d'améliorer la compétitivité des procédés de production et l'adéquation des produits finis à la demande, alors que nombre d'entreprises de la seconde transformation achètent leur matière première hors de nos frontières, générant un déficit structurel de notre balance commerciale des produits bois et à base de bois. De nombreuses analyses, réflexions et concertations ont été menées ces dernières années, notamment les assises de la forêt et du bois, les états généraux de l'industrie (2010), déclinés dans certaines régions à l'initiative des préfets, les états généraux du bois dans le Massif central et l'étude conduite par le cabinet conseil ALCIMED dans le cadre du pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques sur les perspectives de la filière bois à l'horizon 2020. Ces initiatives ont permis de dresser un constat précis et partagé des forces et faiblesses des filières bois. Il s'agit désormais de dégager les pistes d'actions permettant de dynamiser et de moderniser les entreprises de ces filières. Plusieurs initiatives récentes ont été lancées dans ce sens. Une mission interministérielle chargée de faire des propositions opérationnelles a été mise en place suite à la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012. Ses résultats sont attendus pour fin avril 2013. Dans le même esprit, les rencontres régionales pour l'avenir du bois actuellement en cours, ont été initiées fin 2012, puis déclinées en ateliers régionaux thématiques ayant vocation à formuler des propositions concrètes. Enfin, le 10 décembre 2012, le Premier ministre a confié une mission sur la forêt française et la filière bois à M. Jean-Yves CAULLET, député de l'Yonne. Cette mission devra mettre en avant les pistes permettant de valoriser la production sylvicole tout au long de la chaîne de valeur depuis l'amont jusqu'à l'aval, afin que cette filière puisse gagner en compétitivité, trouver de nouveaux marchés à l'export et contribuer au redressement productif de la France. Ces initiatives, diverses par nature, mais convergentes par les effets attendus, devraient permettre de mieux valoriser la ressource ligneuse de la forêt française en optimisant notamment les conditions de mobilisation du bois et de sa transformation afin de mieux répondre aux besoins de la seconde transformation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14800

**Rubrique** : Bois et forêts

**Ministère interrogé** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [1er janvier 2013](#), page 21

**Réponse publiée au JO le** : [19 février 2013](#), page 1842